

Liste des pièces exigées pour l'authentification et la délivrance d'un certificat d'origine

- Fournir **une traduction** pour tous les documents non rédigés en français (Certificat d'Origine, factures, liste de colisage...)
- Toujours nous remettre **la facture commerciale** correspondant au Certificat d'Origine
- Lorsque pour une même expédition, il est nécessaire de faire viser d'autres documents tels que la facture, liste de colisage etc., il est préférable que ces documents soient présentés en même temps que le certificat d'origine
- La demande de délivrance conditionne le visa du certificat d'origine. Les indications qui y figurent sont rédigées sous l'entière responsabilité de l'exportateur
- Toute déclaration erronée sur l'origine est considérée comme une infraction vis-à-vis des administrations douanières
- La CCI du Var se réserve le droit de demander tout justificatif ou renseignement nécessaire en vue de la délivrance du certificat d'origine. Si les pièces présentées sont jugées insuffisantes, la délivrance du certificat peut être refusée.

Le modèle et les consignes de rédaction sont détaillés dans la rubrique INFOS PRATIQUES.

Attention :

En cas d'hésitation sur l'origine, notamment dans le cas où la marchandise a été importée et/ou a subi une transformation, il est conseillé de s'adresser aux douanes.

Les autorités douanières communautaires ont en outre mis en place le R.C.O. (Renseignement Contraignant sur l'Origine), qui est une réponse écrite à une demande de renseignement sur l'origine des marchandises, valable dans tous les états membres de l'union européenne, pendant une durée de trois ans, cette réponse ne pouvant toutefois se substituer à la délivrance d'un certificat d'origine (ou d'un EUR 1).

Pour établir une demande de R.C.O, celle-ci doit être envoyée en 2 exemplaires sur un formulaire disponible sur internet, ou auprès d'un service des douanes. Ce document est établi gratuitement et est opposable à l'ensemble des administrations douanières de l'Union européenne.

Coordonnées :

- Direction Générale des Douanes et Droits Indirects – **Bureau E4** – Section origine
Adresse principale : 11, rue des deux Communes 93558 Montreuil cedex
- Direction Régionale des Douanes et droits indirects de Provence
Bd du Château Double
13098 AIX EN PROVENCE CEDEX 02
Tél : 04 42 95 27 50